

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Band: 55 (1904)
Heft: 8-9

Rubrik: Chronique forestière

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

prêts, par l'intermédiaire de la Société et à des conditions avantageuses, aux reboiseurs.

La Société accorde également son assistance à des groupes locaux qui se sont constitués sur son initiative, en vue de faire des plantations d'arbres, de haies, pour servir d'abris aux exploitations agricoles, sous le climat fort venteux du Jutland; cette partie de l'entreprise eut un rapide succès et on distribue aujourd'hui, annuellement, 12 millions de plants d'essences diverses à plus de 12,000 propriétaires; l'Etat, de son côté, accorde par année un subside de 70,000 couronnes en vue de la création de ces arbres.

La Société a également pour objectif la création de prairies dans les bruyères et les marais.

L'étendue inculte du Jutland est considérable; malgré les travaux de boisement exécutés par la Société sur 54,000 hectares, ceux entrepris sur près de 9000 hectares par l'administration des dunes de l'Etat, enfin ceux entamés par l'administration forestière sur 25,000 hectares, il reste encore une étendue de plus de 300,000 hectares dont la mise en valeur exigera des efforts considérables.

„*Neue forstliche Bätter*“, traduction succincte J. P.



Chronique forestière.

Confédération.

Ecole forestière fédérale. Sur la proposition de la conférence des professeurs de la division forestière, le Conseil de l'Ecole polytechnique a décerné le diplôme d'expert forestier aux étudiants dont les noms suivent par ordre alphabétique:

Conrad, Max, de Berne;
Gascard, Fritz, de Neuveville (Berne);
Meier, Paul, d'Olten (Soleure);
Meier, Ernest, de Berne;
Remy, Alfred, de Bulle (Fribourg);
de Werra, Adrien, de Sion (Valais);
Wyss, Hermann, d'Aarwangen (Berne).

Cours de construction pour candidats forestiers. D'après la „*Schweizer. Zeitschrift für Forstwesen*“, le Département fédéral de l'Intérieur a décidé d'appeler les candidats forestiers à faire un cours technique de construction de 10 jours. Celui-ci, sous la direction d'un ingénieur des travaux publics, comprendrait 2 jours de cours (??!) à Berne, après quoi suivrait une tournée d'études dans différentes régions du pays. Ce cours vient d'être inauguré sous les auspices de l'inspection fédérale des forêts et il a duré du 15—24 avril.

Nous aurons sans doute l'occasion de revenir plus en détail sur l'innovation du service fédéral des forêts.

Cantons.

Vaud. La loi forestière a été adoptée, en première lecture par le Grand Conseil. Le second débat, qui devait avoir lieu immédiatement, est renvoyé à la session d'automne en suite de diverses pétitions qui soulèvent des points nouveaux et provoquent une reprise de la discussion. Nous avons reçu à ce sujet une correspondance que nous préférons ne pas publier ici. Ou bien, on discute les questions vitales d'économie agricole d'un pays dans un but d'intérêt général, ou pas.

Comme notre correspondant, nous sommes certain que tout s'arrangera „...espérons que le doigté de nos inspecteurs forestiers dissipera les scrupules, bien légitimes, du reste, qui existent encore dans certaines parties du canton et toute la question sera réglée...“

Ce serait faire injure au corps forestier vaudois que de douter, un seul instant, qu'il puisse en être autrement.

Soleure. Les agents forestiers cantonaux viennent d'être réélus pour une nouvelle période de 4 ans. Ce qui donne à cette nomination une saveur toute particulière, c'est que les Forestiers d'arrondissement sont nommés... par le peuple.

Disons, à titre de renseignement, que sur 9267 voix valables, les forestiers en obtiennent 8508. Quelque favorable que soit ce résultat, dit le journal auquel nous empruntons ces renseignements, nous ne saurions recommander ce genre d'élection pour les agents forestiers d'autres cantons. C'est aussi notre avis

Nouvelles du personnel.

On annonce la démission de M. Seeli, depuis 1877 inspecteur forestier cantonal à Glaris. Espérons qu'il pourra, de nombreuses années encore, jouir d'un repos bien mérité.

Nous avons le regret d'enregistrer deux décès survenus ces derniers jours :

M. *Lorenz*, forestier d'arrondissement à Samaden ;

M. *Leuzinger*, adjoint-forestier à Glaris.

Que la terre leur soit légère !



Avis.

Division forestière de l'École polytechnique fédérale de Zurich.

Cours donnés durant l'hiver 1904/5.

(Ouverture des cours: le 10 octobre 1904; clôture: le 25 mars 1905.)

Principal: M. le professeur *Felber*.

1^{re} année. *Rudio*: Mathématiques supérieures avec exercices, 7 heures. — *Winterstein*: Chimie inorganique et répétitions, 4 h. — *Decoppet*: Introduction dans les sciences forestières, 1 h., excursions, 1/2 journée. — *Jaccard*: Bota-